

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2020070001	14/12/2020

Référence de la décision : A/EC/2020-12-224

Délivrance d'un agrément de gestionnaire de l'infrastructure au Grand Port Maritime de Marseille :

A été délivré, à la demande du Grand Port Maritime de Marseille, un agrément de sécurité en tant que gestionnaire de l'infrastructure afin de d'effectuer la gestion opérationnelle des circulations, la conception, la réalisation et l'entretien des éléments de l'infrastructure ferroviaire.

Cet agrément de sécurité est valable jusqu'au 14 décembre 2025.